



4001 Kennett Pike Suite 218
Greenville DE 19807 | USA
info@mediguide.com
www.MediGuide.com

Qui est admissible à ce service?

Vous pouvez profiter du service de deuxième opinion médicale de MediGuide si vous avez souscrit auprès de votre compagnie d'assurance un produit qui vous y donne droit et si vous avez reçu un diagnostic d'un problème de santé couvert par MediGuide.

Quels sont les problèmes de santé couverts par le service de deuxième opinion médicale de MediGuide?

Lorsque nos membres reçoivent un nouveau diagnostic ou sont aux prises avec une maladie chronique, nous nous engageons à les mettre en relation avec des chefs de file du secteur de la santé afin qu'ils aient accès à l'information médicale la plus à jour et à un plan de traitement approprié.

Nous sommes donc heureux d'affirmer que MediGuide est en mesure de réaliser une évaluation et de fournir une deuxième opinion pour TOUT diagnostic médical, sauf dans les cas suivants:

1. Le membre n'a pas encore reçu de diagnostic;
2. Aucune évaluation n'a été effectuée par un médecin traitant depuis plus d'un an;

3. Il s'agit d'un problème de santé aigu ou potentiellement mortel (nécessitant une intervention médicale immédiate);
4. Un examen doit être effectué en personne (pour les cas de maladies mentales, entre autres);

Nous nous efforçons de toujours placer nos membres au cœur de ce que nous faisons, afin d'être prêts au moment où ils auront le plus besoin de nous.

Confidentialité

Toutes les discussions et correspondances avec MediGuide sont strictement confidentielles.

MediGuide se conforme à toutes les lois en matière de protection des données pour le transfert des renseignements et des dossiers médicaux. De plus, votre compagnie d'assurance n'intervient pas dans le processus de deuxième opinion médicale et n'a ni accès aux dossiers médicaux du client ni à la deuxième opinion médicale.

Quel est le prix de ce service?

Les évaluations de MediGuide n'engendrent aucuns frais pour le client. MediGuide assume l'ensemble des frais reliés à ce service.

M S O



Appelez **1 877 260-7746** pour obtenir
une Deuxième Opinion Médicale

Être confronté à une maladie grave peut être bouleversant.

Il est important pour la personne touchée comme pour son médecin d'envisager toutes les possibilités avant de prendre des décisions cruciales au sujet de sa santé.

Qu'est-ce que

le service de deuxième opinion médicale de MediGuide?

MediGuide vous permet d'obtenir une deuxième opinion médicale lorsqu'il y a un diagnostic d'une maladie grave couverte. La deuxième opinion vise le diagnostic et, peut-être plus important encore, le plan de traitement.

Notre service de deuxième opinion médicale est un service unique. Dans les hôpitaux de MediGuide, l'évaluation du dossier médical est assurée par des "équipes consultatives" plutôt que par un seul médecin.

Grâce à cette approche, un certain nombre de spécialistes réunis au sein d'un centre médical de renommée mondiale évaluent le dossier d'un même patient, chacun à la lumière de son champ d'expertise.



Notre programme permet à ses membres d'obtenir des renseignements détaillés et des conseils qui les aideront à prendre des décisions importantes au sujet de leur santé.

Puisque le temps est un facteur clé dans de telles situations, la deuxième opinion médicale est habituellement fournie par écrit dans les dix jours ouvrables suivant la réception des dossiers.

Lorsqu'une maladie grave se présente, la tranquillité d'esprit fait souvent partie des meilleurs remèdes.

Comment le service de deuxième opinion médicale de MediGuide fonctionne-t-il | **PARCOURONS LE PROCESSUS EN SIX ÉTAPES FACILES:**



Le patient reçoit un diagnostic d'une maladie couverte par le service de deuxième opinion médicale.



Il communique avec son centre de service MediGuide: 1 877 260-7746 pour vérifier son admissibilité, puis enclenche le processus de deuxième opinion médicale de MediGuide



Il signe un formulaire de consentement pour le partage de ses renseignements et dossiers médicaux. Le médecin prépare les dossiers médicaux nécessaires et les fait parvenir à MediGuide



MediGuide sélectionne trois centres médicaux où l'examen des dossiers peut avoir lieu, puis en fait part au patient et à son médecin.



Parmi les trois centres proposés, le patient et son médecin choisissent celui d'où proviendra la deuxième opinion médicale.



Dans les 10 jours ouvrables suivant la réception des dossiers, le centre médical choisi fait parvenir au patient et à son médecin une évaluation écrite du diagnostic initial ainsi qu'une proposition de plan de traitement.

Le tout est assujéti à nos règles en matière de protection des données.